Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir lundi, le 2 novembre 2026
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00
La séance du Conseil se tiendra en présence physique

Convocation transmise à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

Objet de la consultation :

1. ***Demande de dérogation mineure DM2026-05 — 1248, route 133***

Le règlement de zonage no 401 prévoit, à la grille des usages et des normes de la zone CR-3, une marge de recul latérale minimale de 3,0 mètres pour un bâtiment principal. Suite à la démolition de l'annexe située entre le 1242 et le 1248, route 133, la marge latérale droite du bâtiment principal du 1248, route 133 n'est plus conforme à cette exigence.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de permettre la régularisation de la marge latérale droite du bâtiment principal à 1.97 mètre.

Période de questions et commentaires des personnes présentes.

Fredy Serreyn
Directeur général et Secrétaire-trésorier